

Inclusion:  
Hi everyone !  
Let's start with an  
example of Non-  
Discrimination



Sophie



Daniel

# HAPPY SCHOOL HEALTHY SCHOOL

Volume 2, Issue 1. Summer Term 1998

50 years

- of -

Keeping Healthy

**T**HIS year, the NHS is celebrating its 50th anniversary - and how things have changed since July, 1948. In keeping with the anniversary celebrations, one of the themes adopted by the Health Promotion Department at the Urdd Eisteddfod was 'Keeping Healthy - Games then and now'. A challenge was set for pupils of Ysgol Tudweiliog to create posters depicting how people keep healthy in 1998, and in contrast, how people kept themselves healthy in 1948.

Many of the pupils sought advice from their grandparents, asking the older generation what types of activities they did in order to keep themselves fit and healthy. The posters created by the pupils were exhibited on the Health Promotion stand at the eisteddfod and standard of the pupils' work was praised by Mr. Meurig Roberts of Health Promotion Wales. So impressed was Mr. Roberts, that he has arranged for the posters to be displayed at the National Eisteddfod.

← 1998 →

← 1948 →

*Tomos*

Congratulations and well done to all of the pupils at Ysgol Tudweiliog

← 1998 →

← 1948 →

*Aled*

Ah! we have a problem !  
It's a real handicap not to speak a language !  
It's difficult to participate !

Ah, I have an idea ! We can change the environment.

Who speaks English here ?

- **Can you change places please and sit next to people who only speak French ?**

**Ah COVID !**

- But anyway it's often complicated to change the environment and initiate new relationships ! But it's where social participation starts.
- I know ! Je vais parler français !

Voici un exemple de Non-Discrimination  
Et ensuite on va faire un Quizz sur qu'est-ce le handicap?



# HAPPY SCHOOL HEALTHY SCHOOL

Volume 2, Issue 1. Summer Term 1998

*50 years*  
- of -  
*Keeping Healthy*

**T**HIS year, the NHS is celebrating its 50th anniversary - and how things have changed since July, 1948. In keeping with the anniversary celebrations, one of the themes adopted by the Health Promotion Department at the Urdd Eisteddfod was 'Keeping Healthy - Games then and now'. A challenge was set for pupils of Ysgol Tudweiliog to create posters depicting how people keep healthy in 1998, and in contrast, how people kept themselves healthy in 1948.

Many of the pupils sought advice from their grandparents, asking the older generation what types of activities they did in order to keep themselves fit and healthy. The posters created by the pupils were exhibited on the Health Promotion stand at the eisteddfod and standard of the pupils' work was praised by Mr. Meurig Roberts of Health Promotion Wales. So impressed was Mr. Roberts, that he has arranged for the posters to be displayed at the National Eisteddfod.

← 1998 →

← 1948 →

Tomos

Congratulations and well done to all of the pupils at Ysgol Tudweiliog

← 1998 →

← 1948 →

Aled





Que préférez vous ?

People in a disability situation  
Les personnes en situation de  
handicap

People with disabilities  
Personnes avec un handicap

Disabled people  
Personnes handicapées



# Participation for people with disabilities

## Which do you prefer ?

- People in a disability situation  
**Personnes en situation de handicap?**
- People with disabilities ?  
**Personnes avec un handicap?**
- Disabled people ?  
**Personnes handicapées ?**

## Pourquoi ?


The usual choice probably - Le choix habituel en France

In Europe we prefer this generally On préfère ceci en Europe plutôt.

On évite de réduire la personne à sa déficience.  
Many people prefer this in the UK

They believe that it is the social and political environment that disables people

Mais en France c'est le terme utilisé dans la loi de 2005



Voici, Sophie et Daniel qui  
vont nous aider à explorer  
et à comprendre les  
enjeux de la participation  
et le handicap



Sophie



Daniel

# Reprenons notre quiz



Participatic



- Sophie et Daniel veulent visiter le centre culturel...
- Mais il y a un problème



## Question 2

Voyons ensemble d'où vient le problème dans cette situation.  
**Le problème vient du fait que:**

Sophie est aveugle et  
Daniel a eu la polio

Sophie ne peut pas voir  
Daniel ne peut pas marcher

le centre Culturel n'est pas  
accessible. Cette situation est  
discriminante à l'égard de Sophie et  
Daniel




Votez avec vos cartes (orange, rouge ou violet)





# Comment voir le handicap

- Il y a essentiellement 2 façons de voir le handicap:
    - comme une chose personnelle = **modèle biomédical individuel du handicap**
    - comme une chose liée à ce qui entoure la personne = **modèle environnemental, social et politique du handicap**
  - Pour bien comprendre ce que vit une personne handicapée, les 2 façons de voir sont importantes.
  - Pour défendre ses droits, il faut utiliser ces 2 façons de voir.
- 



Question 3



a une question : « *le concept de l'environnement inclut les personnes de l'entourage: la famille, aidants, les professionnels ?* »

OUI

NON

Votez avec vos cartes (orange, rouge ou violet)

# Feedback




OUI

- OUI est la bonne réponse

L'environnement est non-seulement physique, mais il comprend le contexte social, psycho-social (attitudes) et culturel.

L'entourage de la personne: la famille, les aidants et professionnels ainsi que les ami(e)s font partie de l'environnement



## Feedback sur notre quiz

« Comme souvent dans la vie on peut avoir plusieurs perspectives sur une situation et la vérité est multidimensionnelle »

- La situation de Sophie et Daniel relève de plusieurs dimensions : celles de la personne et celles de l'environnement.
- Mais se limiter à ne prendre en compte que l'une ou l'autre de ces dimensions ne permet pas de comprendre la situation dans son ensemble.
- C'est seulement en intégrant ces différentes dimensions dans une vision systémique qu'il est possible de répondre efficacement aux besoins spécifiques des personnes handicapées pour aboutir à une inclusion effective.






# Traditionnellement pour améliorer la vie des personnes handicapées dans l'approche biomédicale/fonctionnelle individuelle:

- On focalise sur la déficience et on mesure celle-ci avec des échelles.  
(barème du handicap)
- On propose de la réadaptation, des soins, de l'éducation spécialisée, et des compensations.
- On propose une discrimination positive, un traitement spécifique souvent, en établissement.
- On parle/parlait d'intégration et depuis quarante ans on propose:
  - des sections spécialisées déclinées par la déficience. (Cf Annexes XX1V, 1989)
  - une intégration scolaire où c'est généralement l'enfant qui doit s'adapter à l'école plutôt que le contraire.



# Pour améliorer la vie des personnes dans l'approche politique, environnementale et sociale:

- On considère que le problème se trouve autant dans l'environnement et la structure de la société que chez la personne.
  - On peut prendre en compte l'environnement et améliorer l'accessibilité. Essayer de trouver des solutions universelles non discriminantes. [cf. l'exemple de non-discrimination du Pays de Galles]
  - Pour compléter ces différentes approches plus récemment on souligne, (à l'instar des travaux sur le genre,) que chaque personne vit son handicap dans son corps et de façon singulière.
  - On peut faire des plaidoyers pour défendre des droits en appuyant sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006)
- 



## Question 4

Avez-vous lu la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ?

Si OUI, levez la main



Convention relative  
aux droits  
des personnes handicapées  
et Protocole facultatif



NATIONS UNIES


**Voir: <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html>**

C'est une référence internationale (un traité) et un levier pour promouvoir les droits des personnes en situation de handicap. Elle peut être utilisée comme un « benchmark » pour juger à quel degré la participation des personnes en situation de handicap est honorée.



## Article 3 de la Convention [Principes généraux]

Les principes de la présente Convention sont:

1. Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
  2. La non-discrimination;
  3. La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
  4. Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
  5. L'égalité des chances;
  6. L'accessibilité;
  7. L'égalité entre les hommes et les femmes;
  8. Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et
  9. Le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.
- 



# Non-discrimination et égalité

Convention relative  
aux droits  
des personnes handicapées  
et Protocole facultatif



UNITED NATIONS

**L'Inclusion, amorcée en France par la loi du 11 fév 2005, va plus loin que l'intégration et est fondée sur l'égalité effective des droits pour chaque personne.**

**Ainsi selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) signée et ratifiée par la France en 2010.**

Article 4 Obligations générales 1. Les États Parties s'engagent à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap. A cette fin, ils s'engagent à :

- 
- a) Adopter toutes mesures appropriées d'ordre législatif, administratif ou autre pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention ;
- b) Prendre toutes mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour modifier, abroger ou abolir les lois, règlements, coutumes et pratiques qui sont source de discrimination envers les personnes handicapées
- - c) Prendre en compte la protection et la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées dans toutes les politiques et dans tous les programmes ;

.../.....

# Article 19 Autonomie de vie et inclusion dans la société

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées **le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société**, notamment en veillant à ce que :

1. Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier;
2. Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation;
3. Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins

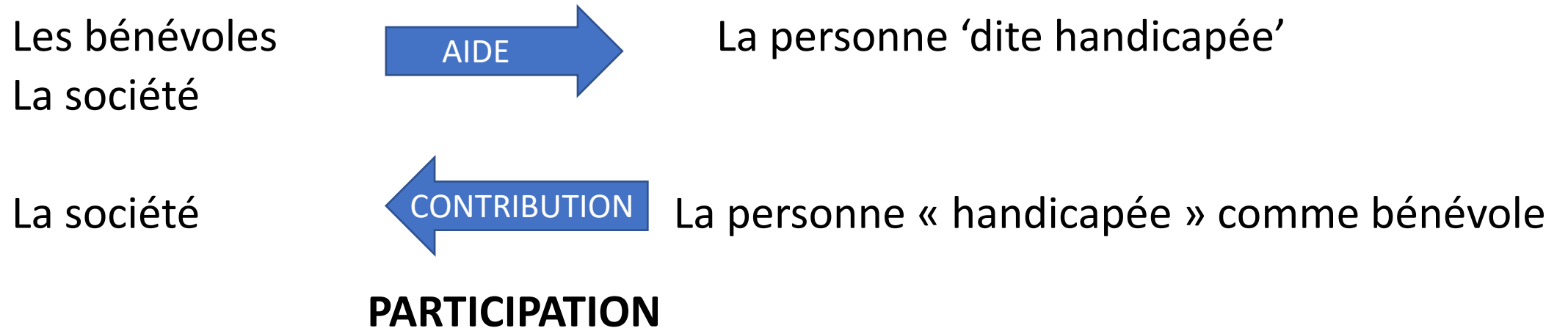
# Inclure est une orientation positive pour la participation de tous

- Inclure dépend des politiques conduites, de nos décisions et surtout de nos pratiques de tous les jours.
- C'est penser la diversité et les besoins des personnes « dites handicapées » à l'amont de tout projet, pour qu'elles puissent jouir des mêmes droits que tous.
- Exemple: les (20%) de nouveaux logements accessibles...
- C'est d'accepter, voire de célébrer, nos différences.
- Ceci peut interroger nos comportements, nos représentations et nos normes sur un plan collectif et individuel.



# Deux récits pour illustrer cette idée

- Lors d'une première rencontre il y a 20 ans dans le cadre d'un projet européen sur les compétences des encadrants des personnes handicapées...




- Un rendez-vous à la banque avec le directeur....
- Ainsi, à la différence de l'intégration qui est fondée sur les normes sociétales acceptées sans questionnement, l'inclusion demande qu'on réinterroge ces normes en ouvrant la société à la singularité de chaque personne.






# **Avertissement** Mais comme pour l'intégration, l'inclusion demande des ressources humaines et financières...

- L'inclusion sans ressources est un leurre.... Et inacceptable.
  - L'Inclusion scolaire nécessite l'accompagnement et la concertation de tous les acteurs.
  - A l'école les enseignants devraient être associés aux projets pédagogiques pour comprendre pourquoi les adaptations préconisées sont nécessaires. EX: autisme.
  - Le logement partagé inclusif demande de l'accompagnement adapté aux besoins des personnes.
- 



## « Time is of the essence... »

- La participation à tous niveaux prend beaucoup de temps.
  - Ceci est encore plus vrai en ce qui concerne la mise en place des projets avec des personnes en situation de handicap.
  - Car il y a nécessité de **repenser** et reconcevoir notre façon de faire pour permettre une expression des points de vue des personnes concernées.
  - L'inclusion coute cher ! La participation **demande beaucoup de temps** et de moyens . Time is money !
- 

# Des outils et textes pour mettre en œuvre l'Inclusion

- Classifications systémiques et interactives de handicap et outils connexes:
  - La classification Internationale du Fonctionnement, (CIF) handicap et de la santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la santé)
- Le Processus de la production du Handicap (PPH) (1998, 2010)
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées;
- La Défenseure des droits

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/281239-convention-des-droits-des-personnes-handicapees-lapplication-en-france>

# Classifications du handicap systémiques

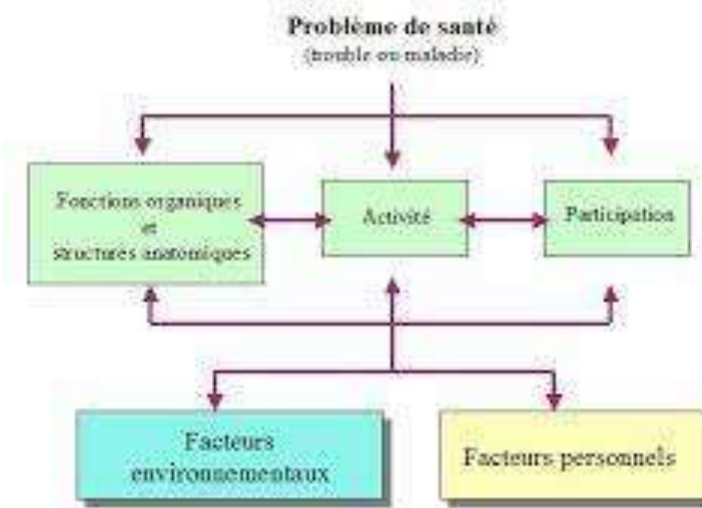
<https://www.ehesp.fr/international/partenariats-et-reseaux/centre-collaborateur-oms/classification-internationale-du-fonctionnement/>

<https://www.fichier-pdf.fr/2012/02/18/seminaire-cif/>

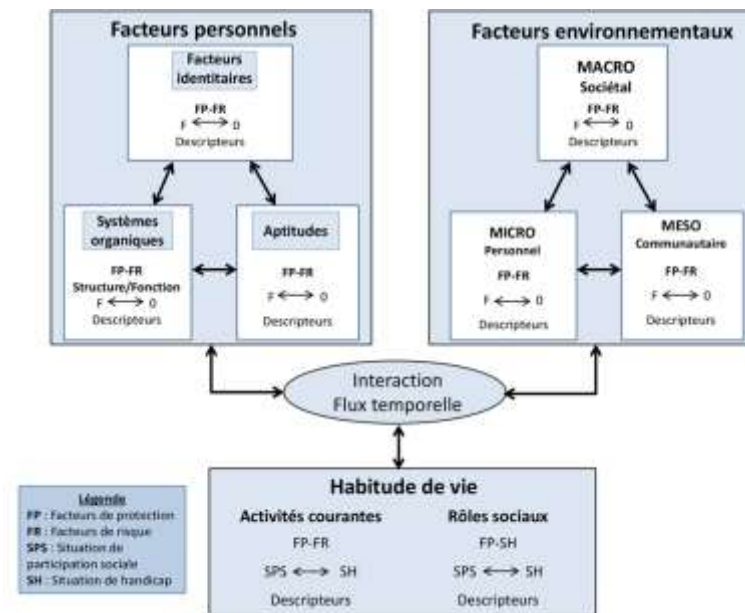
<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>

<https://www.giffoch.org/>

## CIF- OMS



## MDH-PPH bonifié (2010)




**Des outils issus de la CIF (Checklist) et du PPH tel que MHAVIE, permettent une analyse des habitudes de vie d'une personne ainsi que leurs souhaits.**

- Le PPH nous donne la possibilité de faire analyse globale d'une situation.
  - Il peut prendre en compte tous les aspects de la vie et lieux de vie d'une personne en situation de handicap afin d'améliorer sa participation
  - Notamment, il prend en compte les choix de la personne.
- Il nous permet de faire un diagnostic local d'un territoire
  - En pointant obstacles et facilitateurs aux accès des services locaux .
- Exemple: Pour une personne partageant son temps en institution et dans sa famille, il est vital pour favoriser l'inclusion de faire une analyse des deux lieux en reconnaissant que les habitudes de vie peuvent varier entre les deux environnements.



# Les implications pour le secteur médico-social


Le secteur médico-social depuis quelques années est au centre d'une injonction paradoxale:

- D'une part on demande , et certaines familles demandent, de protéger, de soigner, d'encadrer des personnes.
  - D'autre part on demande, et certaines familles demandent, que les personnes ont les même droits que tout le monde, soient accompagnées pour devenir autonomes et peuvent réaliser leurs aspirations personnelles. Ceci implique une certaine prise de risque.
  - D'une certaine façon le secteur devient à la fois la solution et le problème.
- 





# Un nouveau paradigme est en émergence:

- Une mouvance d'habitat partagé est lancée.
  - Un nouvel élan associatif et inclusif est à l'œuvre.
  - On parle de services d'accompagnement.
  - les centres encouragent des activités en dehors de l'institution et peuvent également inviter la population locale à participer.
  - Les formations professionnelles prennent en compte la participation et les outils de participation.
  - L'éducateur devient un guide, un accompagnateur de projet.
  - On essaie d'offrir une plus grande gamme de choix aux personnes concernées et leur famille.
- 

## Quelques initiatives

- On va vers les autres. On fréquente des lieux communs de tous les jours, des super-marchés, des cafés et restaurants etc. L'accessibilité malgré tout s'améliore.
- Le FALC devient plus connu.
- On fréquente des équipements sportifs et culturels plus facilement.
- Le Pair-aidance
- La production de livres blanc qui donne une place majeure à des personnes concernées



- Les associations professionnelles internationales de recherche sur le handicap incorporent des personnes concernées comme représentants.

- On peut faire des régates !

(Littoral : la régates au-delà du handicap (Nord Contentin))

Merci: [will.sherlaw@gmail.com](mailto:will.sherlaw@gmail.com)

